

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

COMMENT RÉDUIRE LES NUISANCES GÉNÉRÉES PAR LES ACTIVITÉS DE L'AÉRODROME ET SUBIES PAR SES RIVERAINS?

DATE : 12/11/2011

PARTICIPANTS :

REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ

Philippe Perusat – Maire d'Andernos
Alain Bellier – Directeur Général des Services
Marc Bacque-Cazenave – Conseiller Municipal
Albert Berthelet – Conseiller Municipal

REPRÉSENTANTS DES RIVERAINS

Nicolas Galaup – Riverain de l'aérodrome et membre des Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon (EBA)
Eric Tonetto – Riverain de l'aérodrome .
Mireille Tonetto – Riveraine de l'aérodrome et membre des EBA

REPRÉSENTANTS DE L'AÉROCLUB D'ANDERNOS (ACA)

Robert Geromboux – Président de l'ACA
Patrick Labouyrie – Vice-Président de l'ACA
Daniel Mouly – Trésorier adjoint de l'ACA

REPRÉSENTANTES DES ECOCITOYENS DU BASSIN D'ARCACHON (EBA)

Josiane Giraudel – Représentante de l'association environnementale des EBA
Audrey Goulard – Membre des EBA

SUJET :

Des riverains de l'aérodrome d'Andernos-les-Bains subissent régulièrement des nuisances (sonores, visuelles, stress lié au risque d'accidents) générées par les diverses activités en lien avec l'aérodrome.

Ces nuisances ont augmenté ces dernières années, notamment à cause de la multiplication des activités (paras, voltige, ULM ...).

Les riverains regrettent que les projets concernant l'aérodrome se soit élaborés sans eux, sans concertation (autre que celle mairie/aéroclub/DGAC).

Précédemment, l'association Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon, sollicitée par des riverains de l'aérodrome adhérents et non adhérents, avait écrit le 18 mars 2011 à Monsieur le Maire, lui demandant de faire appliquer la réglementation, de renoncer à l'extension et à la rénovation de la structure existante ainsi qu'à la création d'un aérovillage et d'étudier de nouveau la possibilité de le déplacer au nord-est, au delà de la route D 106, là où cela ne gênerait personne.

Le 29 avril 2011, M. le Maire avait répondu sur un seul point, celui de la réglementation. Mais les beaux jours ont apporté leur lot de nuisances supplémentaires, et n'ayant pas constaté d'améliorations sinon de nouvelles violations de la réglementation, les riverains et l'association ont écrit à M. le Maire pour lui demander un entretien au sujet des nuisances sonores de l'aérodrome.

Une réunion a donc été organisée par la mairie pour ouvrir un dialogue entre ces riverains, les représentants de l'ACA, des Ecocitoyens et de la mairie.

Bon accueil de M. le Maire qui remercie l'association des EBA d'avoir provoqué cette réunion pour créer un dialogue. M. le Maire rappelle que son souci est de « développer la ville d'Andernos-les-Bains sans ennuyer qui que ce soit » et de répondre au mieux aux besoins des associations comme l'ACA ou l'association des EBA, tout en assurant une meilleure sécurité et un bien-être de ses habitants.

Petit rappel historique de l'aérodrome :

A l'origine, Andernos-les-Bains possédait un petit aérodrome.

Il y a 5-10 ans, développer l'activité de cet aérodrome faisait partie des réflexions du moment. Dans ce cadre, un cabinet extérieur CatSud a réalisé une étude et a proposé un projet de plate-forme quasi-régionale. L'ACA souhaitait conserver une dimension « club » au sein de l'aérodrome mais finalement, ce projet a été abandonné par la municipalité.

Le projet de déplacer l'aérodrome au nord, loin des habitations, aurait été la bonne solution pour les riverains (on ne peut pas continuer à développer un aérodrome situé aujourd'hui en pleine zone urbaine !) mais la municipalité a dû renoncer à cette idée.

La modernisation des installations de l'aérodrome et la création d'une piste bitumée sont tout de même d'actualité, de même que la création d'un aéro-village.

Demandes des riverains de l'aérodrome:

Mr Galaup du lotissement « Quatre Saisons » se fait le porte-parole du groupe, décrivant les activités générant des nuisances insupportables pour les riverains. Tous sont unanimes: l'activité de parachutisme est de loin la plus bruyante. Mr Galaup propose quatre pistes pour que l'activité de l'aérodrome redevienne supportable:

- 1 - Pas de balisage nocturne sur la piste pour éviter toute activité de nuit.
- 2 - Revoir la réglementation, le PEB...
- 3 - Supprimer les activités annexes (paras, voltige, etc..)
- 4 - Pas d'aérovillage, c'est une erreur: plus d'avions, plus de nuisances, plus de risques.

I- MODERNISATION DES INSTALLATIONS DE L'AÉRODROME :

Afin de moderniser l'aérodrome, de nouveaux projets sont prévus.

Bitumage de la piste	
Intérêts	Risques
Diminution des risques d'accidents lors des décollages et atterrissages selon l'ACA	Augmentation du trafic aérien selon les riverains, donc des nuisances sonores et des risques d'accidents
Diminution du temps de décollage selon l'ACA, donc diminution de la durée des nuisances sonores	Des aéronefs plus gros (biréacteurs légers) dans l'incapacité de se poser sur l'actuelle piste gazonnée pourront se poser sur la piste bitumée, en utilisant la totalité de la piste
Les dimensions de la piste seront de 800m x 18m dans l'objectif de limiter la taille des appareils qui se poseront sur la piste, selon l'ACA	Idem ci-dessus

Décalage de la piste vers l'Est	
Intérêts	Risques
Modification du circuit des avions, donc nuisances sonores atténuées selon l'ACA	Ce décalage laisse la possibilité de rallonger la piste vers l'ouest dans un futur plus éloigné

Il a été noté qu'aucun balisage nocturne pour l'atterrissage de nuit n'est prévu dans les projets de modernisation des installations.

Création d'un Aéro-village	
Intérêts	Risques
Répond aux envies de passionnés d'aviation : vivre aux pieds d'une piste privée pour voler quand ils le souhaitent.	Augmentation du trafic aérien selon les riverains, donc des nuisances sonores et des risques d'accidents (25 avions de plus, chiffre doublant le nombre d'avions basés à Andernos)

Le projet d'Aérovillage est confirmé par Monsieur le Maire. La vente des lots servira d'ailleurs à financer le bitumage de l'aérodrome. Prévu initialement avec 50 lots ; il a été réduit à 25 lots avec des parcelles d'environ 2000m². Sa réalisation est prévue dans les trois années à venir maximum.

Il a été noté qu'il n'y a pas de volonté de la part de la municipalité pour mettre en place un héliport.

-> Pas de vision commune entre les différentes parties sur la modernisation de l'aérodrome et son aéro-village.

-> Aéro-village : Possibilité d'intégrer le respect d'une charte de bonne conduite reprenant les règles appliquées par l'ACA.

II- LES ACTIVITÉS ANNEXES SOURCES DE FORTES NUISANCES

L'aérodrome regroupe différentes activités. L'activité de l'aéroclub seul ne poserait aucun souci d'après les représentants de l'ACA. Selon les riverains, l'activité école de l'ACA sur certaines périodes est parfois source de nuisances sonores importantes, mais les riverains confirment que les plus fortes nuisances proviennent d'activités autres telles que la voltige, le parachutisme et les activités commerciales.

* Parachutisme : une telle manifestation nécessite un accord de l'ACA, ainsi qu'un arrêté signé par la préfecture et la DGAC.

-> L'ACA propose de réduire cette activité à deux interventions maximum dans l'année et de rentrer en contact avec la préfecture et la DGAC pour limiter cette activité au strict minimum.

* ULM : des avis défavorables ont été émis au développement de cette activité et il semblerait que le dernier utilisateur sur site ait cassé son engin de vol, donc l'activité ULM ne devrait plus provoquer de nuisances sonores. La Mairie doit continuer à refuser toute installation commerciale sur site.

* Voltige : Les exercices de voltige se font au-dessus de la piste actuelle, car le pilote a besoin d'un repère visuel au sol. Il est donc tout à fait possible de déplacer (ou supprimer) l'axe de voltige en lui définissant un autre repère au sol.

-> L'ACA propose donc de changer cet axe (au-delà de Querquillas, au-dessus de la lande de la Saussouze) en en faisant la demande à la DGAC pour validation.

* Activités commerciales : L'ACA n'a aucun moyen de mettre fin à ce type d'activités

- Baptême de l'air en avion : limité par la réglementation (ne doit pas dépasser 8% du nombre d'heures de vol du club)

- Baptême de l'air en hélicoptère : refusé sur le site jusqu'à présent. Continuer sur cette voie.

- Avions publicitaires : selon les riverains, ces avions font beaucoup de bruit au décollage et volent au-dessus des maisons.

-> L'ACA va demander au responsable d'augmenter sa hauteur de vol et de modifier sa trajectoire de vol pour réduire les nuisances sonores

* Activité Ecole de l'ACA : L'activité Ecole est une fierté de l'ACA car elle permet de former bénévolement de nombreux jeunes au brevet de base de pilote grâce à des aides financières. Ces formations consistent à faire essentiellement du vol local (moins de 30km de l'aérodrome). Cette activité est surtout concentrée en été sur une période globale de 12 semaines.

Selon les riverains, cette activité est source de fortes nuisances sonores, car les manœuvres restent proches de l'aérodrome.

-> Le décalage de la piste vers l'Est devrait atténuer ces nuisances

-> Dans la mesure du possible l'ACA propose de mettre en place des créneaux horaires pour limiter l'activité école le week-end. Activité très réduite entre 12h et 14h30, puis de 19h jusqu'au coucher du soleil+30 minutes.

Aussi, l'ACA précise qu'il n'y a plus de consignes de décollage quand il y a peu ou pas de vent alors qu'il y en avait auparavant.

→ L'ACA propose de remettre en place des consignes de décollage pour diminuer les nuisances sonores (préconisation de décollage vers Lanton quand il n'y a pas de vent).

Pour information, l'ACA s'équipe de nouveaux avions davantage dans l'optique de voyager loin que de développer son activité. Son but est de remplacer les avions bruyants par des avions plus modernes, moins bruyants et moins chers ! A noter qu'équiper un ancien avion d'un silencieux représente un coût de 5000€ !

III- LA RÉGLEMENTATION AÉRIENNE

L'aérodrome est ouvert à la circulation aérienne publique et l'aéroclub n'a pas de pouvoir de police en cas de non respect de la réglementation aérienne, c'est la gendarmerie des transports aériens qui peut intervenir. Problème: elle est basée à Mérignac, loin des incivilités se passant dans le ciel d'Andernos.

Les avions extérieurs à l'aéroclub sont censés prévenir avant d'atterrir ou transiter ce qui n'est pas toujours respecté !

Réglementation :

La zone en dessus de 1000 pieds (1pied=30cm) est réservée à Cazaux en semaine. Cependant, elle peut quand même être utilisée par les autres usagers après contact avec un organisme de contrôle (Cazaux Approche ou Aquitaine) Lorsqu'elle n'est pas active, un répondeur automatique nous l'indique sur la fréquence de Cazaux Approche.

Que ce soit en semaine ou le week-end, la ville d'Andernos doit être au minimum survolée à 3300 pieds soit en gros 1000 mètres (zone jaune de la carte IGN Aéronautique au 1/500 000) Selon l'ACA, le circuit aérien devrait être remis à jour car il ne l'a pas été depuis l'augmentation de l'urbanisation. C'est la ville qui s'est rapprochée de l'aérodrome et non l'inverse. Seule la DGAC peut intervenir à ce niveau. De même, M. Galaup précise qu'il faudrait revoir avec la DGAC le PEB, Plan d'Exposition au Bruit, qui date de 1986.

-> M. le Maire propose d'organiser une réunion avec la DGAC pour faire évoluer la réglementation et le PEB.

De plus, selon les riverains, l'hélicoptère de l'école de Gendarmerie de Cazaux réaliserait des manœuvres en vol stationnaire et des passages basse hauteur assez tardivement dans la soirée.

-> M. le Maire propose de contacter la gendarmerie pour leur signaler la gêne occasionnée et faire limiter ce genre d'exercice au dessus de sa commune.

IV- DIVERS

* M. et Mme Tonetto se plaignent de n'avoir aucun retour lorsqu'ils appellent l'ACA pour leur signaler un incident :

-> Les 3 représentants de l'ACA assistant à la réunion ont donné leurs coordonnées personnelles à M. et Mme Tonetto pour qu'ils puissent signaler tout incident et promettent d'agir en conséquence. Les réclamations pourront se faire par l'intermédiaire de Josiane Giraudel qui centralisera les demandes des riverains.

* Quid du survol des terrains de foot ?

Les terrains de foot à proximité de l'aérodrome sont régulièrement survolés par des avions, il y a donc un risque potentiel d'accident.

M. le Maire nous informe que les terrains de foot sont déclassés ; et qu'ils sont destinés à être déplacés vers le stade d'honneur pour diminuer ce risque et regrouper les activités sportives. En attendant ce transfert, le risque persiste.

CONCLUSION :

L'échange entre les différentes parties a été très constructif, différents thèmes ont été développés et ont donné jour à des actions concrètes à mettre en œuvre et à suivre dans les mois à venir :

DÉCISION	RESPONSABLE	DATE LIMITE
M. le Maire propose d'intégrer à l'aéro-village le respect d'une charte de bonne conduite reprenant les règles appliquées par l'ACA.	ACA/M. le Maire ?	A définir
L'ACA propose de réduire l'activité du parachutisme à deux interventions max dans l'année et de rentrer en contact avec la préfecture et la DGAC pour limiter cette activité	ACA	A définir par l'ACA
L'ACA propose de changer l'axe de voltige (au-delà de Querquillas, au-dessus de la lande de la Saussouze) en en faisant la demande à la DGAC pour validation	ACA	A définir par l'ACA
L'ACA va demander au responsable des avions publicitaires d'augmenter sa hauteur de vol et de modifier sa trajectoire de vol pour réduire les nuisances sonores	ACA	A définir par l'ACA
L'ACA propose de mettre en place des créneaux horaires pour limiter l'activité école le week-end. Pas d'activité entre 12h et 14h30, puis de 19h jusqu'au coucher du soleil+30 minutes	ACA	A définir par l'ACA
L'ACA propose de remettre en place des consignes de décollage pour diminuer les nuisances sonores (préconisation de décollage vers Lanton quand il n'y a pas de vent)	ACA	A définir par l'ACA
M. le Maire propose d'organiser une réunion avec la DGAC pour faire évoluer la réglementation aérienne au-dessus d'Andernos et échanger sur les différentes problématiques soulevées	M. le Maire	A définir par M. le Maire
M. le Maire propose de contacter la gendarmerie pour leur demander de limiter les exercices basse hauteur sur la commune (notamment la nuit)	M. le Maire	A définir par M. le Maire
Organiser une réunion deux fois par an pour faire un point sur l'avancée des axes de travail décrits ci-dessus	M. le Maire	12 mai 2012

